

**DOLPHIN INTEGRATION**  
SA au capital de € 1 277 120  
RCS Grenoble 331 951 939  
39 avenue du Granier F-38242 MEYLAN

## **Compte-rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 18 janvier 2008**

L'an 2008 et le 18 janvier à dix-sept heures trente, les actionnaires de la société se sont réunis dans l'espace Atrium de l'annexe de Dolphin Intégration sis 4 rue de Malacher à Meylan, sur convocation qui leur avait été faite par le conseil d'administration.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée lors de son entrée en séance.

Michel DEPEYROT, Président de la société, préside l'assemblée.

Jean-François POLLET et Louis ZANGARA, actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Agnès CHAPEL, au titre du secrétariat du conseil d'administration, est aussi appelée comme secrétaire de l'assemblée.

Dave MOLLIEUX, représentant du premier Commissaire aux Comptes et Marc VEILLET, cocommissaire aux comptes, sont présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que **les 50 actionnaires votants, 11 présents, 34 par correspondance et 5 ayant adressé leur pouvoir, représentent 22 % des 231 actionnaires et possèdent ensemble 1 551 126 droits de vote soit 61,8 % du total de 2 509 237 droits de vote.**

Le Président annonce donc que le quorum est atteint pour l'assemblée générale ordinaire comme pour l'assemblée générale extraordinaire.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la copie des accusés de réception des convocations
- la feuille de présence à l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
- le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et ses annexes :

le rapport du comité sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport du président sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne, les déclarations obligatoires des administrateurs, l'inventaire des valeurs actives et passives de la société à la clôture de l'exercice, les comptes de bilan, le compte de résultat, le compte de flux de trésorerie et l'annexe financière, arrêtés à la même date, tant pour la société que pour le groupe DOLPHIN consolidé

- les rapports généraux et spécial (sur les conventions réglementées) des commissaires aux comptes, sur la société et sur le groupe DOLPHIN consolidé
- le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur l'émission d'options de souscription et sur l'abandon du droit préférentiel de souscription au bénéfice des salariés.

Il n'est pas présenté de déclaration d'opérations sur titres par les mandataires (non applicable), d'avis du comité d'entreprise, ni (du fait de leur absence) de projet de résolutions par les actionnaires.

Le Président déclare que les documents légaux ont été tenus à la disposition des actionnaires avant l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il rappelle que l'Assemblée Générale Mixte est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes individuels de la SA et consolidés du Groupe DOLPHIN
- Présentation du rapport sur les rémunérations des administrateurs et sur le contrôle interne
- Présentation du rapport général sur les comptes annuels et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2007 de la SA et du groupe consolidé
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modification du capital social

Puis il entame par la présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

En l'absence de questions complémentaires, il est donné lecture des rapports général et spécial par les commissaires aux comptes.

Le Président lit alors les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui sont mises au vote.

Dès cet instant, plus aucun arrivant n'aurait été admis au vote, mais il n'y a plus de retardataire.

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport de gestion annuel du conseil d'administration sur l'activité de la société, du rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne, et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux pour l'exercice clos le 30 Septembre 2007 se soldant par : un résultat net de **1 791 473,77 €**

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit 1 551 126 voix.

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire approuve les conventions réglementées, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants, moins les trois abstentions du président et des directeurs généraux délégués, soit 1 145 724 voix pour.

**TROISIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constate que le résultat affectable de l'exercice clos le 30 Septembre 2007 est le suivant :

Report à nouveau antérieur	€ 3 273 386,58
Résultat net de l'exercice	€ <u>1 791 473,77</u>
Résultat affectable	€ 5 064 860,35

Elle décide de l'affecter en totalité comme suit :

Réserve ordinaire	€ 5 000 000,00
Report à nouveau	€ <u>64 860,35</u>
Résultat affecté €	€ 5 064 860,35

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit 1 551 126 voix.

#### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport de gestion annuel du conseil d'administration sur l'activité des sociétés du groupe, du rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 Septembre 2007 se soldant par : un bénéfice net consolidé de **1 909 380,57 €**.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit 1 551 126 voix.

---

Puis le Président poursuit par la présentation du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président passe alors à la lecture des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui sont mises au vote et soumises à la majorité des deux tiers.

#### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale statuant dans les conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide d'apporter aux statuts les modifications suivantes :

##### **ARTICLE 4 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme d'un million deux cent quatre-vingt quinze mille cent vingt Euros (€ 1 295 120).

Il est divisé en un million deux cent quatre-vingt quinze mille cent vingt (1 295 120) actions de un Euro (€ 1) de nominal chacune.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit 1 551 126 voix pour.

#### **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Mixte confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité des votants soit 1 551 126 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures.

Le président annonce :

- la communication ce soir-même de cette nouvelle sur le site Toile de l'AMF,
- la mise à disposition du public des fichiers de tous les documents requis pour l'Assemblée Générale sur notre site Toile.

Le présent compte-rendu est signé par les membres du bureau.

La secrétaire

Les scrutateurs

Le Président

A. CHAPEL

JF. POLLET et L.ZANGARA

M. DEPEYROT